

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1389

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 1008 de Mme Bergé

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.